

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

RÉDIGÉ PAR UN

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE :

GÉDÉON DÉSILETS.

FEUILLETON DU JOURNAL.

DIX-HUIT ANS

LES SAUVAGES.

PAR FERNAND-MICHEL.

DEUXIÈME PARTIE

VII

CHAPITRE XVIII

LES AVENTURES

DES DEUX ELTCHÉLEKOUÉ

CONTE SAUVAGE

Ainsi sur terre déserte, en face de ce lac tranquille, les accents de l'amour chaste retentissaient pour la première fois.

Bientôt après les deux frères et les deux sœurs, groupés sur le bord du lac, en face de la pirogue, remerciaient le Puissant-Bon qui les avait réunis.

Ah ! si la vieille Telkalé, votre mère pouvait être témoin de notre bonheur ! dit Eltchélekoué-onié.

— Notre mère, la voilà ! exclamèrent les deux sœurs en montrant le beau cygne qui s'ébattait sur la surface des flots bleus.

En ce moment, sur le sable argenté du rivage s'abattit un petit oiseau dont les ailes de rubis resplendissaient au soleil.

Les jeunes filles l'aperçurent, elles poussèrent un cri de surprise.

C'est notre cellibéri, disent-elles, c'est notre offrande à l'Esprit-Bon, le faible oiseau que nous avons préservé du vautour....

Mais voilà que le soleil semble s'obscurcir, les jeunes gens lèvent la tête et voient, planant avec majesté au milieu des airs et se dirigeant vers l'autre rive du Grand-Lac Otterballé le père et Otterballé le fils.

Partons, dirent-ils alors.

Et aussitôt les quatre voyageurs descendent dans la pirogue qui, se détachant toute seule du rivage, glisse sur les flots et vogue avec rapidité, tandis que le cygne blanc, nautonnier fidèle, navigue devant comme pour tracer le chemin.

VI

Sommaire. — Dans le Grand-Lac. La terre promise. Otterballé le père et Otterballé le fils. Le vieillard et son enfant. Les révélations du vieillard. Le mariage. Allez et chassez.

Quatre fois le soleil se coucha dans le Grand-Lac, quatre fois il se leva dans le lointain un rivage verdoyant.

A cette vue il poussa une exclamation de joie, et les quatre voyageurs, debout dans la pirogue saluèrent de la voix et du geste cette terre qui sans doute sera le pays promis si longtemps désiré.

Bientôt le cygne prit son vol, alla se poser sur le rivage et jeta un long cri comme pour y appeler les voyageurs.

— Ceci est sûrement le pays que nous habiterons, pensèrent-ils. — L'esprit de la vieille Telkalé nous appelle.

La pirogue abordait, et les jeunes gens débarquèrent.

C'était bien le pays promis. C'est là que les petits-fils d'Eltchélekoué rempliront les volontés de leur vieux grand-père ; c'est là qu'ils accompliront les prédictions du vieillard en fondant deux nations nouvelles.

Les quatre voyageurs émus contemplançaient avec ravissement cette merveilleuse où l'Esprit-Puissant-Bon les avait arrêtés.

Les rives du Grand-Lac étaient bordées de grands arbres, derrière les grands arbres s'étendait une prairie immense, couverte de nombreuses petites rivières poissonneuses, et dans la perspective s'élevaient de splendides forêts, retraite ordinaire des animaux à fourrure.

Tandis que, le cœur épanoui, ils contemplançaient cette riante nature, — Otterballé le père et Otterballé le fils apparaissent au milieu de l'azur.

— Merci, Esprit Puissant, s'écrièrent-ils à la fois, les bras et les yeux levés au ciel.

Et les échos de ces solitudes répétèrent les accents de leur reconnaissance.

Les deux oiseaux ont déjà disparu.

— Que sont devenus nos sauveurs ? disent les jeunes gens surpris.

Ils avaient à peine prononcé ces paroles qu'ils virent venir à eux un beau vieillard suivi d'un enfant tous deux avaient un air et un carquois plein de flèches.

— Ce pays est donc habité déjà ? pensèrent-ils en les voyant approcher.

Quand les deux étrangers ne furent plus qu'à une petite distance, Eltchélekoué-onié reconnut le vieillard.

— C'est vous, grand-père ? dit-il tout surpris.

— Tu me reconnais, mon fils ?

— Oui, grand-père, c'est vous qui m'aviez donné la flèche mâle et la flèche femelle.

— Tu dis vrai jeune homme, et l'enfant que voilà est mon fils, celui que tu as vu endormi dans ma tente.

— Pourquoi a-t-il si vite grandi ?

— Il ne faut jamais dire pourquoi, jeune homme, prononça le vieillard avec sévérité.

A ces mots, Eltchélekoué-onié rougit de honte d'avoir oublié, encore une fois, les recommandations de son père.

Le vieux chasseur, comprenant son trouble, reprit aussitôt :

— Écoute, mes enfants, ce que j'ai à vous dire, c'est l'esprit qui va parler par ma bouche.

La voix du vieillard était devenue mélodieuse. Les jeunes gens attentifs retenaient leur souffle, tandis que, sur un arbuste voisin, le beau cygne, allongé sur son col blanc, semblait vouloir entendre aussi les paroles du vieillard.

Écoutez, continua-t-il :

« Vous êtes les derniers descendants d'une nation qui fut grande ; quand vos premiers aïeux, qui venaient du côté où le soleil se lève, furent fondés, longtemps ils obéirent au Puissant-Bon, longtemps furent heureux ; ils chassaient le jour la nuit ; jamais l'original ne fit défaut à leurs flèches ni le poisson à leur filets ; ils vivaient tous dans l'abondance, et se regardaient comme des frères.

« Mais un jour l'Esprit-Mauvais, quittant son repaire ténébreux, vint les visiter ils écoutèrent sa voix, ils écoutèrent sa voix, ils oublièrent les ordres du Puissant-Bon, et la discorde se mit parmi eux bientôt ces frères se traitèrent en ennemis ; ils sortaient à toute heure de la nuit de leurs tentes, et quand ils se rencontraient dans la forêt, ils se livraient des combats.

« L'Esprit-Bon les abandonna enfin, et alors les animaux, déjà moins abondants, disparurent tout à fait et l'hiver, quand les rivières étaient glacées, la faim les rendait barbares ; ils se tuaient et se mangeaient entre eux ; ainsi votre nation, qui avait été bonne et heureuse à son commencement, diminua peu à peu et peu à peu elle devint si mauvaise, que les pères devaient leurs enfants, les enfants leur père, les époux leur épouse.

« Cependant une famille avait conservé les mœurs des premiers temps ; le chef de cette famille gémissait dans le silence et ne cessait d'invoquer le Puissant-Bon, chaque jour dans sa tente.

Cette famille était composée du père, de la mère, de deux jeunes enfants encore au berceau, et d'un vieillard au cheveux blancs qui était grand-père resta avec ses deux petits-fils.

« Les premiers jours il pleura amèrement mais l'Esprit-Bon qui le protégeait, parce qu'il ne l'avait jamais oublié, lui apparut en rêve, et lui dit :

— Tes enfants deviendront de hommes ; quite ces lieux témoins de ta douleur, et va dresser ta tente sur un autre point.

« Le grand-père, en se réveillant, chargea sur son dos les petites créatures, et alla planter sa tente non loin de là, au bord d'une rivière.

« Quinze ans plus tard sa nation perverse s'était presque éteinte.

« Le grand-père avait vu ses deux petits fils grandir à ses côtés, ne cessant de leur inspirer l'obéissance aveugle aux ordres de l'Esprit-Bon.

« Or, une nuit, ce vieillard eut encore un rêve ; Otterballé lui apparut et lui dit :

— L'heure de ta mort approche, et dès que tu seras retourné vers moi, j'abandonnerai tout à fait ce pays ; ordonne à tes enfants de le quitter pour toujours, qu'ils montent dans la pirogue, qu'ils montent dans leur pirogue, qu'ils naviguent à l'aventure, et je les conduirai dans un pays où ils fonderont une nation nouvelle.

« Quand le grand-père se réveilla ses deux petits-fils, leur ordonna de partir et de jamais retourner.

« Ce vieillard s'appelait ELTCHÉLEKOUÉ.

A ces derniers mots, les deux jeunes gens poussèrent une exclamation de surprise.

— C'était notre grand-père ! dirent-ils. Des larmes de joie mouillaient leurs paupières au souvenir de ce nom vénéré.

Le vieillard s'interrompit un instant, puis s'adressant aux jeunes filles, il dit :

— Vous êtes nées dans une nation jadis nombreuse ; aïeux, à leur commencement, furent aussi protégés par l'Esprit-Bon mais bientôt il l'oublia, et cet oubli leur suscita bien des maux.

« Non loin de votre nation, qu'on appelle le pays des Glaces, parce qu'il était situé au haut des montagnes ou la neige ne fond jamais, existait un autre peuple composé de monstres horribles, qui faisaient leur nourriture habituelle de la chair humaine.

L'Histoire des Trois-Rivières.

(Année 1652.)

[Suite.]

Sommaire. — On va à la recherche du corps du Père Bateau. Nouveaux désastres.

Les Iroquois se retirant avec leurs prises à la suite de ces deux affaires, deux troupes partirent des Trois-Rivières, l'une pour découvrir le corps du Père Bateau, l'autre pour aller combattre les Iroquois à leur passage dans les terres qui bordent le nord du lac Saint-Pierre. La première ne réussit à retrouver que le cadavre de Fontarabie, à demi mangé par les corbeaux et les bêtes féroces ; — la deuxième fut taillée en pièce par une bande d'Iroquois sur la quelle elle ne comptait pas et qui tomba sur elle à l'improviste dans le lac. Ainsi, d'un désastre à l'autre cette année mémorable est remplie des méfaits de quelques centaines de pillards contre lesquels la France n'offrait aux Canadiens presque aucune protection. (1)

(1) Relation, 1652, p. 2-3, 33.

Trois jours après la mort du Père Bateau une troupe d'Algonquins chrétiens allant au pays des Attikamegues fut prise dans la même embuscade que Sha-Singuan et ne put se défendre. Un jeune Sauvage qui avait abattu un Iroquois dans l'attaque, fut brûlé séance tenante, avec des raffinements de cruautés horribles. Ce malheureux expira en priant haute voix et en prononçant le nom de Dieu sa seule consolation dans les tourments qu'il subissait. Un Huron, que les vainqueurs avaient réservé pour le brûler d'un leur pays, s'échappa, et parvint le 8 juin, aux Trois-Rivières, où il apporta ces tristes nouvelles. (1)

(1) Relation, 1652, p. 2-3, 33.

Mais voici d'autres événements non moins déplorables dont la population eut à souffrir durant l'été qui suivit la mort du Père Bateau.

Le 16 mai, onze Algonquins à la chasse dans le lac Saint-Pierre furent surpris et défaits par une vingtaine d'Iroquois. Quelques uns se sauvèrent.

Le 21 du même mois, Pierre Conk dit « L'effleur de Cognac », soldat accompagné d'un jeune Algonquin, étant allé lever des lignes vis-à-vis du fort, au sud du fleuve, furent attaqués par les ennemis qui leur firent sept ou huit coups de fusil dont l'un mourut deux jours après. Pierre Conk, blessé à la tête et de quelques coups de fusil, fut emporté à l'hôpital.

Dès les premiers temps des Trois-Rivières, on voit que les Sauvages d'abord, puis les Français allaient faire la pêche au sud du fleuve. Cet endroit est encore la plus fréquenté des pêcheurs de profession. Vis-à-vis la ville sur le côté nord, le Saint-Laurent offre un chenal profond, mais au milieu de sa traversée ce fleuve est coupé par une batture de pierre qui en change le lit entre ce point et la rive sud où les gros batiments touchent. C'est un endroit propice à la pêche.

Le Père Ragueneau, supérieur des Jésuites, descendant de Montréal, recueillit en chemin l'un des Hurons échappés au dernier massacre dans les îles du lac Saint-Pierre et deux femmes Algonquines captives des Iroquois depuis deux ans. Le 5 juin, il arriva aux Trois-Rivières où Mr. de Lauzon, gouverneur-général se trouvait aussi car on voit (1) qu'à cette

(1) Gresse d'Ameau, date Quentin Moral accompagné de la vente de Jacques Hertel qu'il avait épousée (2) et de Jacques Hertel cousin germain, se

présente à lui pour faire authentiquer des actes touchant la succession Hertel. A la même date, le Père Menard est cité comme supérieur des Trois-Rivières.

Le 8 juin, deux Hurons étant allés dès le matin à leurs lignes qui étaient dans le Saint-Maurice tombèrent dans une embuscade.

L'un d'eux fut tué sur place, mais comme les Trifluviens se tenaient aux aguets, les Iroquois se voyant poursuivis noyèrent le second.

Le 19 juin, trois canots descendant par le Saint-Maurice, apportèrent la nouvelle que les Iroquois avaient fait une troisième course dans le pays des Attikamegues et les avaient défaits de nouveau.

Le 2 juillet il y eut une alerte considérable, suite des affaires des dernières semaines et prélude de désastres mémorables. Une bande, quatre-vingts Iroquois avait envoyé huit hommes guetter les premiers habitants qui sortiraient de la place. A cinq heures du matin, deux canots de Hurons escortés d'une chaloupe de Français allant visiter les lignes de pêches vis-à-vis le fort se trouvèrent assaillis par les gens de l'embuscade. Aussitôt ceux qui montaient les canots se réfugièrent dans la chaloupe.

Mais alors parut un plus grand nombre d'Iroquois qui déchargèrent une cinquantaine de coups de feu sur la chaloupe sans aucun résultat défavorable. De part et d'autre on tira force décharge sans trop s'effrayer, puis mettant la voie au vent à la faveur d'un nord-est venu à propos, la chaloupe esquiva les désagréments de cette société,

et, toucha terre, du côté du nord, à la briqueterie, dans la basse ville. Les forces de l'ennemi étaient déformées avouées. On les voyait au milieu du fleuve dans treize canots. Les Français qui brûlaient du désir d'en venir aux mains et d'exterminer ces maraudeurs se jetèrent dans les embarcations qu'ils peuvent trouver et sont suivis des Sauvages du poste. Les Iroquois se sauvent à force d'aviron, mais rendus à une lieue du fort, et voyant qu'il n'échapperaient pas aisément, ils touchent terre et envoient un canot monté par deux hommes qui demandèrent à parlementer. Dans toutes ces guerres sauvages la même sottise se répète. Lorsque l'ennemi ne peut vous massacrer, il demande une conférence, l'obtient et se moque de vous. Les Français étaient l'air de voir deux Hurons et un Algonquin partir, députés par les leurs, pour échanger des paroles de paix avec les Iroquois. Les deux canots se tenant à une portée de pistolet l'un de l'autre échangeaient des compliments de circonstance dans lesquels la fourberie iroquoise ne manquait pas de jouer son rôle. Les Français et la plupart des Algonquins s'en retournèrent au fort des Trois-Rivières dégoûtés de cette farce.

(A continuer.)

Le serment de don Carlos a Guernica.

ET LES COUTUMES DU PAYS BASQUE

Guernica, le 4 juillet.

IV

Ce matin, au point du jour, 21 coups de canon ont annoncé la fête, et, depuis cette heure et pendant toute la journée, les coups de canon se succédaient chaque quart d'heure, entre les milliers de fusées qu'à tout moment on faisait partir de toutes les maisons couvertes de tapis et de fleurs.

A dix heures, tous les *apoderados*, précédés d'une bande de tambours et de fanfares signés, et suivies du *regimiento* général et du *corregidor* de Biscaye, et sortit de l'hôtel de ville et se dirigea vers la résidence des rois ; une haie était formée par les miquelets, ancienne institution militaire de la province.

Le roi ne se fit pas attendre un seul moment. Sa Majesté en grande tenue de maréchal, avec la Toison en sautoir et la médaille en cuivre de Montejurra, mais sans épée, parce qu'on ne peut entrer avec des armes au palais des juntes descendit avec son auguste père l'héroïque comte de Bardi et toute sa maison ; cependant celle-ci dut passer à la queue du cortège, personne ne devant entourer le roi que les fils de Biscaye. On arriva bientôt au palais : dans la cour, à côté de l'estrade où se trouve la fenclos, le trône du seigneur à chaise ou *mies*, avait élevé l'autel. Le l'ombre de l'arbre où, sainte messe, le prêtre commença à dire la messe. Le roi se mit à genoux et tous, dans un brail multitude qui s'étendait de tous les côtés, en dedans et en dehors des grilles, imitèrent le roi.

On approcha du moment suprême. Après la consécration le roi s'approcha de l'autel se mit à genoux sur les premiers degrés, et sur l'autel, Alors le prêtre, tenant la sainte hostie dans les mains se tourna vers le roi et avec l'accent le plus doux et cependant plein d'autorité, dans l'attitude la plus humble et en même temps la plus majestueuse, en peu de mots, mais tout pleins de grandeur et de vérité, signala la sublime signification de l'acte qui s'accomplissait dans des circonstances si graves extraordinaires. « Sir, dit-il en terminant, ce peuple vous donne tout ; que Votre Majesté, à son tour lui donne le serment du chrétien qui lui assure le respect de sa religion et de ses fueros. »

Alors Charles VII, qui avait écouté le prêtre les yeux baissés, ému aux larmes, leva sa noble tête et avec un accent qui allait à tous les cœurs parce qu'il partait du cœur : « Je jure, dit-il devant Dieu ici présent de garder et de faire garder les lois, exemptions, liberté bans, us et coutumes de Biscaye. »

Ah ! monsieur aucune plume aucune parole ne pourrait décrire dans toute sa majesté et sa profondeur ni la grandeur de l'acte ni l'émotion des assistants et du roi les premiers. De vieux généraux comme Tristany pleuraient à chaudes larmes et ne rougissaient pas de les laisser couler ; quant aux Basques, en même temps que le canon les fusées et les fanfares rompaient l'anguste silence qui avait régné pendant les discours ils laissèrent éclater les sanglots comprimés dans les cœurs et qui étaient autant de prières que Dieu sans doute aura entendues et vaudra exaucer.

La messe finie, le roi s'assit dans le trône seigneurial ; l'un des syndics la tête couverte de son béret et portant l'étendard de Biscaye, s'éleva sur trois points de l'estrade et d'une voix forte cria : « Silence ! Écoutez, écoutez, écoutez ! Biscaye pour le roi Charles, septième de ce nom, notre seigneur. Que Dieu le protège et lui donne un long règne. Vive le roi ! » Ensuite les députés et tous les *apoderados* baissèrent la main du roi qui se mit à leur tête pour passer à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

L'acte était fini pour le roi, qui se retira au palais tandis que les députés et les *apoderados* allaient prendre à l'estacade l'enclos,

le portrait du seigneur, qu'ils escortèrent jusqu'à l'hôtel de ville, où il resta exposé et gardé constamment par douze *apoderados*.

V

Et maintenant que puis-je vous dire encore des acclamations, des vivats qui retentissaient de tous côtés, en tous les moments, sortis de tous les cœurs ? C'est un délire qui défie et dépasse toute description et qu'on ne peut pas comprendre sans sentir l'amour de ce peuple pour ses lois et pour son roi.

La pluie comme presque toujours dans ce pays est intervenue dans la fête mais ne l'a pas gâtée tout au contraire. Il a plu à verse avant de commencer la cérémonie ; il a plu après qu'elle fut finie ; mais pas une goutte d'eau n'est tombée du ciel pendant la messe ou dans les actes successifs de la cérémonie. C'est un temps de fuero, disait-on : la pluie ne pouvait manquer ce jour ; mais la Vierge de Begona y a mis bon ordre.

Je finis, il en est grand temps. A Madrid un roi et un gouvernement sortis d'un coup de main parlent beaucoup de religion de patriotisme et de liberté et ne s'occupent que de sanctionner les folles et absurdes impiétés des démagogues, de promulguer les lois les plus cruelles et les plus iniques, de dépenser dans des banquets fastueux les pauvres débris de la fortune d'Espagne. Ici le roi et le peuple combattent et prient ensemble ; la soumission, et l'abnégation du peuple fait briller avec un éclat inconnu dans le reste de l'Europe l'autorité du roi ; la magnanimité du roi accorde au peuple la plus ample liberté civile cette vraie liberté morte ailleurs sous les coups de la licence publique.

Mais un roi et un peuple à genoux devant le trés Saint-Sacrement ! L'Europe rit sans doute de cet étrange spectacle ; elle n'y comprend rien, et cependant là est peut-être le salut de l'Europe et l'avenir du monde.

La grande fête de la maçonnerie s'éteint un peu vite. On nous disait tant que Paris et Florion était « profondément remués ». Nous ne savons si Florion s'agit, mais certainement Paris se rendort. C'était si beau ! De la foule des discours, du piano des romances, Gambetta ! Néanmoins dit le Parisien, *ça manquait de musique*. Ah ! la musique ! Pourquoi les bandes absurdes que l'on rencontre sur les chemins de Lourdes et de Paray chantant *sautes Rome et la France*, trouvaient-elles dans les poitrins je ne sais quoi que n'y éveillent pas les pianos du G. O. ?

Avec quoi se fait la musique ? Pas avec des pianos pas avec des pianoteuses, jamais avec des académiciens.

Voyez-vous messieurs, une bannière en deuil de l'Alsace-Lorraine, une statue de la sainte Vierge, des filles d'orants et des enfants des paysans, des out-

d'orants, des *...* une même foi, vriers, des députés ayant...

un même amour, poussant un *...* vers Jésus-Christ Sauveur, tout cela peut n'avoir aucun art et ne paraître rien ; mais tout cela même poudreux, mouillé, est beau et sincère et la *musique* y est. Tandis que vos positivistes ficelés et figés dans leurs discours, et vos députés en habit noir et vos pianos, et vos romances, et vos vénérables sans baptême ou sans sursis sont ennuyés.

Vous n'intéresserez jamais un honnête homme jusqu'à une heure du matin, en lui faisant regarder un récipiendaire politique, quand même M. Gambetta prendrait le soin de le placer au vrai point de vue. Et quand vous défiliez vos septuagénaires, qui viennent dire qu'à force d'études ils ont oublié ce que c'est que Dieu et ce que c'est que l'homme, ce spectacle triste ne peut inspirer aux auditeurs qu'une même pensée : Pauvres vieux ! pourquoi les obliger à se coucher si tard ?

Les forcer encore à entendre M. Gambetta est tout à fait inhumain. Qu'est-ce que cela leur fait, ce que M. Gambetta peut bien leur dire ? A l'âge qu'ils ont et puits de science comme ils sont, ils savent bien que M. Gambetta n'en sait pas plus long qu'eux. Ils croient que Dieu n'est qu'un nom de l'intelligible et l'homme qu'un animal incomplet ; que leur importe l'idée que se fait tel ou tel animal des devoirs de l'incomplet envers l'intelligible et envers lui-même ?

Tous ceux qui se trouvent là sont à divers degrés des puits de science qui n'ont de commun que d'avoir tous totalement défoncé leur seau. Rien à puiser, rien à verser, rien à recevoir. Pas de musique là-dessus !

De sorte que cela ne va pas, et que cette solennelle séance est surtout un solennel fiasco. On a lu M. Littré, on a lu M. Charvée, on a lu sur tous les tons, on a sonné les pianos, les romances, tout rate ; on ne sait que faire, et M. Gambetta lui-même, intimidé par l'assoupissement général finit par ne pas publier son allocution, qui était le condiment de la séance. Le moment est venu de dire le mot : La farce n'a pas pris.

C'est le caractère par lequel cette « fête du monde », ainsi la nommait M. About, vivra dans l'histoire de la maçonnerie. Elle

Par un ordre du gouverneur en conseil, en date du 19 mai dernier, il est déclaré que sous le titre "étalon du poids" on ne devra plus se servir du mot minot relativement aux grains. Deux mille livres avoirdupois ou vingt pesées de cent livres constitueront un minot.

On rapporte qu'un Allemand a fait don de \$1,000.00 en faveur des victimes des inondations du Midi de la France, en accompagnant des paroles suivantes: "Je crois que cette offrande sera bien accueillie venant d'un Allemand qui n'a jamais cessé de reconnaître les immenses services rendus par la France au progrès de toute l'Europe."

RELIGIEUX.—La souscription pour l'œuvre du Vœu national du Sacré-Cœur, en France, marche à merveille; elle aura bientôt atteint deux millions et demi. Sur la demande de M. l'abbé Tripier, archiprêtre de Bar-le-Duc, et de tous les curés et vicaires de l'arrondissement, Son Eminence le cardinal-évêque de Paris, après avoir pris l'avis du comité, a décidé qu'une chapelle dans l'église de Montmartre serait particulièrement attachée au clergé de France et dédiée à Jésus-Christ, Père éternel. C'est dans cette chapelle que sera conservé le Saint-Sacrement.

Nous lisons dans un journal de la Nouvelle-Orléans, Louisiane:

Un homme de couleur, de l'habitation de Lapice, paroisse, St-Jacques rive gauche, à 62 milles de la Nouvelle-Orléans, était muet et muet de naissance. Agé d'environ 30 ans, il n'avait jamais articulé une seule syllabe, et rien ne faisait supposer que sa langue dut un jour se délier et prononcer des mots et des phrases parlant intelligibles. Mais les trois étonnantes coups de tonnerre de la pluie ont causé une telle émotion, une telle terreur, un tel ébranlement nerveux que sa langue a été déliée comme par enchantement et par miracle.

L'homme a parlé et il parle. Il parle anglais. C'est incroyable, nous l'avons vu, mais la chose n'est pas moins positive. Plus de dix personnes, toutes connaissant le muet avant le prodige, nous l'ont affirmé sur les saints Évangiles.

Le tonnerre coupant le fil, c'est étrange et rare, mais possible. La science peut expliquer de semblables miracles.

LE VIDO.—Eau de beauté, préparation de N. Davoir. Aux dames.—Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante.

Le Vido est une des plus belles découvertes pour les maladies de la peau, telles que le masque, les rougeurs, les boutons, les pustules, les éruptions et les vers de la figure.

Toute personne envoyant \$1 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante. N. DAVOIR, propriétaire.—Vendu chez M. HOERNER pharmacien de cette ville.

MEUBLES DE MENAGE.—MM. Labelle et Léveillé, 264, rue Notre-Dame et 518, rue Craig, ont décidé de vendre leur grand assortiment de meubles de ménage le plus complet qui ait été à Montréal à des prix déliant toute compétition, savoir:

Sets de chambre en bois avec vernis français, finis à l'huile, avec dessus en marbre de \$65 à \$300.

Sets en frêne de \$27 à \$75.

Sets peints de \$24 à 50.

Sets de salon, en brocartelle de soie riche de \$100 à 250.

Sets de salon de reppe, nouveau dessin, de \$65 à \$170.

Sets en crin de \$45 à \$150.

Magasins de sideboards en noyer noir finis à l'huile de \$18 à 75.

Tables à dîner en noyer de \$13 à \$48.

2,000 chaises en jonc assorties, de patrons les plus récents.

2,700 chaises commune en bois.

300 matelas en crin et en laine.

260 lits à ressorts de différente Patente et qualité.

200 paillasses en paille de \$1.50 à \$2.50.

Décès.

A Ste. Geneviève de Batiscan, lundi le 9 du courant à 4 heures 55 minutes du matin, Marie Angeline, âgée de 9 mois et 17 jours enfant de L. J. B. Guillet, N. P.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Chambre du Parlement.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilège exclusif ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autrui, sont priées de se présenter, par les présentes, au Conseil législatif de l'Assemblée législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au jour dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement distinction la nature et l'objet de la demande), dans la "Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un français publiés dans le district concerné; Le permis et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les deux premières semaines de la Session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. L'g.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. L'g.

Québec 10 août 1875.

QU'EN DISENT-ILS ! QUELQUES FAITS POUR LE PEUPLE.—Il y a bien peu de préparations médicales qui aient bravé le jugement impartial du peuple pendant un laps de temps quelconque. L'une de ces préparations est l'Huile Électrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et voyez ce qu'en ont dit Robinson Farham contre, P. Q., écrit: "J'ai été affligé du rhumatisme pendant les dix dernières années et ai fait usage d'un grand nombre de remèdes sans en éprouver aucun soulagement jusqu'à ce que j'ai essayé l'Huile Électrique du Dr. Thomas et depuis lors je n'ai eu aucune attaque. Je le recommanderai à tous." J. H. Fari hôtelier West Sheffield P. Q., écrit: "J'ai été troublé par la maladie du foie pendant plusieurs années, et ai essayé différentes médecines avec peu ou point d'effet; j'ai fait usage de l'Huile Électrique du Dr. Thomas qui m'a procuré un soulagement immédiat, et je dirai que j'en ai fait usage depuis lors avec le même effet. Personne ne devra le négiger de s'en procurer. Je n'en suis sûr pour mes chevaux pour des coupures des blessures etc, et je pense qu'il est au si bon pour le cheval que pour l'homme." —A. Maybce, marchand, Arkworth dit: "J'ai vendu quelques centaines de bouteilles d'huile électrique et le public le juge comme l'une des meilleures médecines dont il ait jamais fait usage; il a accompli des prodiges en guérissant et en soulageant des douleurs des maux de gorge, etc, et il est reconnu de la plus grande confiance." —Joseph R. Antowiship de Peray dit: "J'ai été conseillé de faire usage de l'Huile électrique du Dr. Thomas pour un mal de genoux qui me troublait depuis trois ou quatre ans et je n'ai jamais rien trouvé de pareil pour guérir ces sortes de maux. C'est un grand bienfait public." —A. Hamilton, Warwick dit: "Depuis des semaines j'étais troublé par une enflure à la cheville, qui me faisait beaucoup souffrir. M. Maybce, de cet endroit, me conseilla de faire usage de l'Huile électrique et je n'en avais pas encore employé une bouteille que déjà j'étais guéri. C'est une médecine très-remarquable." En vente chez tous les vendeurs de médecines prix 25 cts.

N. S. THOMAS, PHOTUS, N. Y.
Et NORTHROP et LYMAN, Toronto, Ont.
Seuls Agents pour la Puissance.

PERDUE.

Perdu de St. Etienne des Grés depuis l'église à la Côte-à-Pic, une trousser chirurgicale en cuir d'environ six pouces de longueur sur quatre de largeur contenant des instruments de médecin.

La personne qui la trouvera voudra bien la remettre au Docteur Genest LaBarre à St. Etienne ou à ce bureau Trois-Rivières 11 août 1875.

AVIS.

Le soussigné donne avis par le présent qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée par Dominique Vallée, fils.

DOMINIQUE VALLÉE, père.

Les Trois-Rivières, 2 août 1875-m.

Acte de Faillite de 1863

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Dubuc, entrepreneur et commerçant de bois de la paroisse de Ste. Monique.

FAILLI.

Le failli m'a fait une session de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Ste. Monique dans sa demeure mardi, le troisième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. O. HOULE,

Syndic Provisoire,

St. Célestin, 17 juillet 1875.—4 ins.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Beaubien, entrepreneur et commerçant de bois de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet.

FAILLI.

Le soussigné Adolphe Odilon Houle, syndic officiel de la paroisse de St. Célestin, a été nommé syndic en cette affaire, les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois et sont aussi notifiés de s'assembler en la demeure de M. George Boissier en la ville de Nicolet, mercredi, le troisième jour du mois d'août prochain à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen de la faillite et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

A. O. HOULE,

Syndic.

St. Célestin, 17 juillet 1875.—4.

A VENDRE.

Deux terres dépendant de la succession de feu M. C. E. Gagnon, en son vivant, notaire, de la Rivière du Loup [en haut].

1^{re} Une belle terre d'environ cent arpents en superficie, en bon état de culture pour une partie et en bois, debout pour l'autre partie, située entre la Rivière-du-Loup et le lac St. Pierre et bati d'une maison et dépendances d'une ferme.

2^e Un terrain de neuf à dix arpents en superficie avec maisons et autres batis es, agréablement situé sur la Rivière du Loup, dans le beau et florissant village de ce nom; c'était la résidence de feu M. le Notaire Gagnon.

—()

Ces terrains seront vendus sur les lieux, à la résidence de M. Gagnon mercredi, 11 h. a. m., le 28 de Juillet courant.

Pour les conditions et informations, s'adresser à M. ARTHUR GAGNON, sec.-Trés. de la Cie. d'Assurance Royale Canadienne.

Montréal.

ou sur les lieux à

M. J. E. CHARBONNEAU,

Rivière-du-Loup, 12 Juillet 1875. 4i.

ATELIER DE

Pierres et de Marbres

DE LA PUISSANCE,

69 Rue Bleury, Montréal.

H. L. GODFREY.

Marbre pour Monuments, Tombes Mortuaires, Mantoux de Cheminées, et pour Meubles, et toute espèce d'ouvrage de Marbre et de Pierre pour les Cimetières.

Essais pour Magasin fait sur commande.

OCTAVE GIRARD,

Agent pour le District des Trois-Rivières.

Pension Privé.

Trois ou quatre pensionnaires trouveront une bonne pension chez les Delles. Directeur près de l'église paroissiale.

Trois-Rivières, 13 juillet 1875.

AVIS.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée sans un ordre signé de ma main.

MARIE A. BUREAU, ne Haller.

Trois-Rivières, 18 juin.

AVIS.

Un instituteur pouvant fournir d'excellents renseignements demande une place pour école modèle ou élémentaire.

S'adresser au bureau du journal.

Trois-Rivières 8 juillet 1875.

FERRONNERIE FRANÇAISE

Couteaux de cuisine Sabatier, Plumoux, Bouche Bouteilles, Couverts à Salfaje, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig.

Glacières, Sabatiers, couteaux pour eau à la glace, Couverts en fil de fer, Baratte à Beurre, Aussi, Escobes bruyères, Sémiers, Lits en fer, Chaises et Graines à voitures, Chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig Montréal.

Da. PAGE, Rue du Platon Trois-Rivières.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

Trois-Rivières, 21 mai 1875.

MOULINS A COUDRE

Des Premières Manufactures Canadiennes et Américaines.

Vente, Echange et Réparations de Moulins de tous modèles par

EDOUARD COUGET.

Mécanicien.

Andessus du Yagasin de MM. Lupien et Girard épiciers

CHIFFRIERS,

Nous soussignés, reconnaissons avoir donné à M. Couget mécanicien, nos moulins réparer et en avoir obtenu pleine et entière satisfaction.

J. E. Dery, L. Z. Beaudry, J. O. H. Raiche, Ph. Gravel, Frs. Rocheland, Duplessis & Rocheland, Frs. Gélinas, Jacques Nault, O. Lesieur et Frère, C. Jacques.

Trois-Rivières, 19 juillet 1875.

Moulin à Seie à Vendre

Les soussignés offrent en vente leur beau moulin à seie, situé près du quai de la Cie du Richelieu à Batiscan, sur le fleuve St. Laurent, mû par la vapeur et en très bon ordre. Conditions très faciles. Possession immédiate.

BRUNELLE, GELINAS & Cie.

Batiscan, 17 juillet 1875.

Magasin de Chapeaux,

Le public de la ville et de la campagne est invité à venir voir le magasin de chapeaux de M. O. Lambert, rue Notre-Dame ou l'on trouvera les meilleures formes de chapeaux de tous les goûts.

On tient aussi toutes sortes de chapeaux en l'importe qu'elle couleur. On refait les vieux chapeaux sous de nouvelles formes à très bas prix.

Toutes espèces de chapeaux sont paillés ou en Le-ghorn feutre etc, pour Dames ou messieurs seront blanchis et remis à neuf. Plusieurs modèles de première classe sont attachés à l'établissement.

O. LAMBERT.

Trois-Rivières 24 juin 1875

Maison Nationale.

NOUVELLE EPICERIE.

VICTOR TRUDEL

Ci-devant de la Maison

MATHIEU & TRUDEL

No. 18, RUE BONSECOURS.

A deux portes de la Rue Notre-Dame.

Cette Maison nouvellement établie vient de recevoir d'Europe une grande quantité

D'Épicerie,

Liquors,

Cognac,

Gin et

Vin de qualité supérieure.

M. TRUDEL ayant servi le public pendant plus de 12 ans, la longue expérience et l'habileté qu'il a déployées dans les affaires doivent lui garantir la confiance et la sympathie.

Une visite est sollicitée.

VINS DE MESSE

Vendus avec l'approbation de Mgr de Montréal

Montréal, 15 avril 1875.—6

MONTREAL.

MAISON NOTRE-DAME.

ÉTABLIE EN 1869.

Nous soussignés, sollicitons la faveur de vos commandes;

En vous offrant que nous avons un choix

D'Épicerie, Vins et Liquors,

De toutes qualités, etc., etc.

AINSI QUE :

Vins de messe, vendus avec l'approbation

de Sa Grandeur Mgr. de

Montréal, &c.

E. MATHIEU ET FRERE.

No. 88, Rue Notre-Dame,

Montréal, 15 avril 1875.—6

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPORTÉ LEUR MAGASIN AU

No. 652, RUE CRAIG,

(Près de la Rue Bleury)

OU ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

Poêles, Fournaies, Couchettes de Fer,

SOMMIERS A RESSORTS, MATELAS,

Refrigerateurs et Coffres à la Glace,

Machines à Laver et à Tordre le Linge

Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage.

Montréal, 15 avril 1875.—6

MANUFACTURES FRANÇAISES D'ORNEMENTS D'EGLISE

220, Rue Notre-Dame, Montréal.

DÉPOT

Maison

Rue Notre-Dame, 220

Maison

BOULAZOU & Cie

DE MONTPELLIER

Ornements d'Eglise

MONTREAL

C. CRAMPIGNOUILLE

DE BAR LE DUC

Statues, Vitraux

OLIVIER TRUDEL, Libraire, Agent pour le District des Trois-Rivières.

A qui toute commande pourra être donnée et affaires réglées au prix et condition de la maison de Montréal

Succursales des deux Maisons Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

Médailles d'or 1^{re} classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'église aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Pour les vitraux et statues religieuses, grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions de beaux arts

à Bruxelles, Grand prix d'honneur pour les vitraux d'église, Rome 1870, les prix pour la statuette religieuse Rome 1870.

Montréal, 1 Juin 1875.

Horloger Bijoutier.

(SUCCESSEUR de S. McCLUNG.)

A transféré son magasin et atelier de la rue Notre-Dame, à la rue du Platon, ancienne maison LAMIGAN, en face de l'enseigne du grand CADENAS.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public, qu'il aura toujours un assortiment immense et complet de Bijouterie, Bronzes de Paris, Candelabres, Horlogerie, Montres en or et en argent à des prix défiant toute concurrence.

Tout article sortant de son magasin sera toujours garanti satisfait.

L. E. BATTEGAY,

Trois-Rivières, 29 avril 1875

A L'ENSEIGNE DE LA COTTE D'ARME DU PAPE.

No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL.

Notre-Dame

Notre-Dame

MONTREAL.

MM. COUTU, VILLENEUVE & CIE.

IMPORTATEURS

D'ORNEMENT ET BRONZES D'EGLISE

EN GROS ET EN DETAIL

Montréal, 21 Octobre, 1874.—a.

ENTREPOT D'EBENISTERIE.

ET GRANDE MANUFACTURE DE

MEUBLES DE PREMIERE CLASSE.

C. E. PARISEAU.

Don't la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et des environs à venir visiter son

Etablissement au

No. 440 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST.)

Où il peut répandre avantagusement son besoin du public. Le genre de ses meubles et le style nimbé est en vogue à Montréal.

Il se craint pas d'affirmer qu'il est en possession de plus beaux Dessins de meubles, Parures de chambre à coucher de Salon ou de Salle à Dîner, de Montréal, et il est prêt à les rendre à des prix extrêmement modérés.

Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Palissandre, Noyer, Noir et autres Bois de

Annonces Diverses.

DEMEULEMENT.

F. ROCHELEAU.
MARCHAND-TAILLEUR.

Tout en remerciant le public du bienveillant encouragement qu'il a bien voulu donner à son établissement depuis plus de vingt-cinq ans, informe ses nombreuses pratiques qu'il vient de changer de magasin pour donner plus d'extension à son commerce.

On trouvera maintenant à son nouveau local, Rue Notre-Dame, magasin ci-devant occupé par M. George Frigon, porte voisine de M. Edouard Frigon, l'assortiment le plus complet de

HARDES FAITES.

à des prix aussi réduits que possible.
Habillements faits à l'ordre avec goût et promptitude sous sa propre surveillance. Coupe garantie.

Les voyageurs trouveront comme par le passé toutes les commodités qu'ils ont besoin, faits d'avance ou à l'ordre.

Une visite est respectueusement sollicitée au magasin du sous-signe où on trouvera l'importation la plus considérable en fait de Marchandises Sèches.

F. ROCHELEAU.

Trois-Rivières, 1 mai 1875.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné A. O. BELLE-ISLE informe le public qu'il vient d'ouvrir un bureau de collection, rue l'Évêque, il se chargera de la collection de tout compte que l'on voudra bien lui confier. De plus il se chargera de la distribution des cartes postales, affiches pour concert, etc. d'commerce etc. Collection de compte pour les journaux de Montréal, Québec et Sorel. Le tout à des prix très réduits. On donnera les meilleures références.

A. O. BELLE-ISLE.

Trois-Rivières 10 juin 1875.

DEMEULEMENT.

Marchandises-Sèches.

FRANÇOIS GELINAS.

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS.
(Ancien Magasin de Philippe Gravel)

Porte voisine du Magasin de U. Martel et Cie
RUE DU PLATON.

M. GELINAS remercie ses nombreuses pratiques et le public du bienveillant encouragement qu'il a bien voulu accorder à son établissement, et invite les acheteurs à venir examiner son assortiment de printemps. Un tailleur de première classe est toujours au service des pratiques et on a toujours donné satisfaction dans le département des Harles faites.

FRANÇOIS GELINAS.

Trois-Rivières, Mai, 1875.

RESTAURANT.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Excellent Restaurant*, rue du Neveu Block Shortt, en face de l'Hotel Farmer. Chambres, tables pour les voyageurs, liquors de toutes sortes. *Hauts Frais* etc.

VIGNEAULT et DOUCHER.

Trois-Rivières 17 mai 1875.

COMPAGNIE EXPRESS CANADIENNE.

Expéditions générales par Express. Agents pour les envoies et Courtiers aux Douanes.

Expédition de marchandises, argent et emballage de toute sorte; collection de comptes pour marchandises, billets traités et accompagnés pour tout le Canada (États-Unis et l'Europe). Circulation quotidienne (Dimanches exceptés) sur les Lignes du Grand Tronc, St. Laurent et Ottawa, Brockville et Ottawa, Port Hope et Peterborough et Toronto et Cobocok; aussi par la Cie des Vapeurs océaniques de Montréal, par les steamers de la malle allant à Liverpool chaque semaine et de là dans toutes les parties de l'Europe.

Agents d'expédition à Liverpool, Angleterre, Montréal, Québec et Portland, Me.

Les marchandises en Douanes seront l'objet d'une prompt attention et seront expédiées avec célérité.

Envois requis pour toute espèce d'effets allant aux États-Unis (Provinces maritimes durant l'hiver, via Portland) et l'Europe.

BUREAUX PRINCIPAUX.

Montreal, Kingston,
Toronto, Ottawa,
Quebec, Portland, Me
Detroit Mich. Sorel, Queb.

Trois-Rivières.

Et toutes les villes et stations sur les lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées.

Bureau aux Trois-Rivières, au Quai de la Cie Richelieu. "Express" laisse trois fois par semaine; mardi, jeudi et samedi, pour tous les endroits, New-York et Boston compris.

Tempé et assurances éparquées.
On sollicite des consignations,

G. CHENEY,

Surintendant,

Trois-Rivières 13 mai 1875.

FLEUR & GRAIN.

L. O. RICARD.

MARCHAND-ÉPICIER.
Maison de M. Michel Caron

PORTE VOISINE DE L'HOTEL BERGERON
Près du Marché.

Informe les marchands de la campagne et les cultivateurs, qu'ils trouveront à son magasin le plus grand assortiment de fleur venant directement de l'Ouest et au même prix de Montréal. Ayant pris des arrangements avec une des principales maisons des États-Unis on sera certain d'y trouver n'importe quelle sorte de fleur.

Tous ses autres articles d'épicerie seront des premières marques, telles que: Thé, Sucre, Cassonade, Beurre, Lard, Grasse, etc.

On trouvera aussi les liquors les plus renommés, Vins fins et autres, Brandy, Gin, Jamaïque, etc.

On portera la plus stricte attention aux pratiques de la ville.

Une visite est sollicitée au magasin du soussigné.

L. O. RICARD.

Rue Badeaux.

Trois-Rivières, 1er Mai 1875.

HOTEL BOISCLAIR.

PRES DU MARCHE,
VILLE DE NICOLET.

Cette belle maison vient d'être complètement réparée et le public voyageur sera toujours certain d'y trouver tout le confort désirable.

Table servie à toute heure. Liqueurs de premier prix.

GEO. BOISCLAIR

Propriétaire

Nicoret, mai 1875.

Annonces Diverses.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

Le soussigné vient de recevoir l'assortiment le plus considérable de chapeaux qu'il vendra au plus bas prix. Ayant pris des arrangements avec les principales maisons de New-York et de Montréal pour recevoir hebdomadairement les formes de chapeaux les plus usitées dans ces grandes villes, il espère que le public voudra bien venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.

Le soussigné a été nommé agent de plusieurs manufactures de moullins à coudre les plus recommandables, tant des États-Unis que du Canada On pourra en allant à son magasin examiner ces moullins et ceux qui les achèteront, en enverra une personne de l'établissement pour les mettre en opérations et donner tous les détails que l'on désirera sans charge extra.

U. P. BUREAU.

Rue des Forges.

Trois-Rivières, 3 mai 1875.



OLIVIER TRUDEL.

Successeur de M. H. R. Dufresne,
Rue Notre-Dame vis-à-vis le Platon

TROIS-RIVIÈRES.

Heureux de l'encouragement que veulent bien lui donner les Mess. du Clergé, Mess. les Marchands et le public en général, il a le plaisir de leur annoncer qu'il est en position de vendre en gros et en détail à des prix et conditions tels qu'on ne peut faire mieux à Montréal et à Québec.

ET OFFRE EN VENTE

Un assortiment complet de Livres de Prières, d'Histoire et de littérature; livres pour prix d'examen etc. Livres de comptes, Livres blancs de toute description faits à l'ordre.

Papier à écrire, papier enveloppes de toutes qualités et de toute grandeur etc. etc.

20,000 pièces de tapiserie importées, directement des manufactures d'Angleterre et des États.

Grande variété dans les patrons beaux chapeaux à faire. Fournitures d'Écoles et de bureaux, articles religieux et de fantaisie.

Bel assortiment de jouets d'enfants.

Clerges, vin de messe, vin de porte et autres, Gin, Brandy, vieux Cognac, etc. etc.

Un seul prix et bien serré, une visite est respectueusement sollicitée. Toute commande sera reçue avec reconnaissance et exécutée avec soin et diligence.

Trois-Rivières, 22 mai 1875.

Propriété à Vendre.

La magnifique résidence de feu l'Honorable Joseph Edouard Turcotte, située sur le bord du fleuve, contenant 300 pieds de front sur 250 pieds de profondeur plus ou moins, avec une maison en briques à 3 étages pourvue d'une excellente fournaise à air chaud, d'un système complet d'égout et de laiterie par le gaz, et les dépendances qui consistent en hangar, écuries, latrines, etc. De plus, de l'autre côté de la Rue toute la côte qui est bien boisée et les quais au bas qui mesurent 250 pieds de front sur 50 pieds de profondeur. Le terrain qui est très spacieux peut facilement être divisé en lots à bâtir et le site qui est superbe offre les plus grands avantages pour des résidences privées. La côte et les quais qui font aussi partie de la même propriété offrent d'immenses avantages surtout aux commerçants de bois.

Conditions faciles. S'adresser à
ARTHUR TURCOTTE, Ecr.

Avocat.

Trois-Rivières, 15 février 1874.

STADACONA
COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE L'INCENDIE.
CAPITAL: \$5,000,000
(Autorisée)
DIRECTION SUPÉRIEURE
GARANTEE ABSOLUE
AGENTS: J. P. DUBOIS, J. P. DUBOIS, J. P. DUBOIS
pour le District des Trois-Rivières
Encouragez une institution essentiellement Canadienne et de hors les combinaisons tendant à dévier les fonds d'assurance.

Avis de Déménagement

GAUCHER & TELMOSSÉ

Importateurs
MONTREAL.

Ont transporter leurs Magasins dans les nouvelles bâtisses

No. 242 et 244, Rue St. Paul
EN FACE DE LA RUE VINCENT

ET
Nos. 197 197 et 199, Rue des Commissaires

ou ils continueront le commerce d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard Saindoux. Messieurs les marchands, Hoteliers et Boulangers de la ville et de la Campagne sont spécialement invités de venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très bas.

Montréal 18 mars 1875.

Nouvelle Salle de Musique.

M. Adèle A. O. Belle-Isle, dans l'espoir de satisfaire le public, vient d'ouvrir une salle pour l'enseignement du Piano, à la résidence de Monsieur M. Labrecque rue des champs, près du collège. Elle sera facile dans l'arrangement des prix avec les personnes qui voudront bien l'encourager.

Madame A. O. BELLE-ISLE.

Professeur de piano.

Trois-Rivières 10 juin 1875.

MAGASIN DE CUIR.

No. 394, Rue St. Paul, 394.

Le soussigné invite les marchands du district des Trois-Rivières d'aller faire une visite à son magasin où ils trouveront un assortiment des plus variés de cuir, Fournitures de cordonniers, etc., à des prix très réduits.

HECTOR LAMONTAGNE.

Montréal, 15 avril 1875.

Annonces Diverses.

Avis.

M. Eugène Vadeboncoeur, marchand à la Rivière-du-Loup en haut informe Messieurs les Curés du Diocèse des Trois-Rivières, qu'il vient toujours à son Magasin, les meilleures qualités de vins pour le St. Sacrifice de la messe, qu'il vend à des prix très réduits, avec l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, des Trois-Rivières.

Evière du Loup en haut, 22 avril 1875.

LAVIEZ VOIRE LINGE

SANS Y TOUCHER
LA LAVEUSE A VAPEUR
"NON-PAREILLE"
Patenté le 17 Avril 1874.

Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il est tout parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-joint des Dames qu'elles ont procuré cette Laveuse atteste son efficacité.

"Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la Laveuse à vapeur 'Non-Pareille' et que nous avons trouvé cette opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé sans opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels."

"Nous recommandons cette machine à tous ceux qui veulent gagner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine."

Dames: J. B. Rolland, (maisons J. B. Rolland et Fils.)
"CHARLES LACAILLE, de Villeneuve et Lacaille."
"J. M. DUBOIS, de Dufresne et McGarity."
"D. J. BELLER, de L. J. Beller et Cie."
"ESMERALDA, de E. Senécal et Cie."
"ALF. DUBOIS, de la fabrique de Notre-Dame."
"CIE. GARBAU, de St. Joseph."
"Dr. R. H. TUDOR, rue Dubord."

Riv. M. ALF. DELANGE, Direct, Inst des Sourds et Muets.

Prix: \$6; avec cabinet, \$6.25 l'avec robinet en cuivre, \$7.

J. B. CAMYRE, Agent.

Bureau:—227, Rue Notre-Dame, au-dessus de M. Y. Dufresne et McGarity.

Agent pour Trois-Rivières, J. N. GODIN,
Rue du Platon.

Montréal 9 Nov 1874

LA "CITOYENNE."

Compagnie d'Assurance du Canada
(SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS)

Bureau central:
175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a prouvé par la déclaration d'un dividende de dix cent pour cent sur son existence que ses affaires sont conduites avec prudence et économie.

Voici d'exemples de bénéfices que la "Citoyenne" a offerts à ses assurés en 1874.

Prime annuelle pour une assurance de \$2,000 \$86 20
Profit..... 97 78
Total pour cinq ans..... 481 00

ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police on ajoutera aux \$2,000 pour les premiers 5 ans (Système de 10 ans, âgé de 35 ans)..... \$388 00

Prime annuelle pour une assurance de \$5,000 274 00
Total pour trois ans..... 823 00

Profits..... 151 72
ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police, on ajoutera aux \$5,000 pour les trois ans de primes..... \$420 00

E. A. ROCHELEAU,

Agent pour Trois-Rivières.

1er Octobre, 1874.—1

A VENDRE.

Hareng Labrador No. 1
Morue en Quart et en draft,
300 Quintaux Morue Sèche,
Saumon, Truite, Marquageau, Huile, etc.

—AUSSI—
Lard Més et Saindoux en saeu

—AUSSI—
Un grand Lot de vieux cuivre rouge et jaune

A vendre par

G. TANGUAY.
Basse-Ville, Québec, No. 20 Rue St. Paul.

NOUVEAU MAGASIN.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à l'enseigne de l'Indien rue du Platon. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à son établissement avant d'aller acheter ailleurs.

On trouvera à ce magasin, Fleur, Lard, Thé, Syrop, Liqueurs assorties, et généralement tous les effets que l'on trouve dans les magasins d'Épicerie les mieux approvisionnés.

Les marchands de la campagne trouveront le meilleur assortiment de tabac en poudre en gros et en détail.

Une visite est sollicitée.

Trois-Rivières, 7 Juin 1874.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Henri René de la ville de Nicolet District de Trois-Rivières, commerçant Failli. Avis Public est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toute personne ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas obligé de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 709 du Code de procédure civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute opposition afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charger ou autre opposition à la vente doivent être déposées entre les mains du Soussigné, au bureau rue du Platon avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir.

Un emplacement contenant deux perches et quinze pieds de front, sur cinq perches et quatorze pieds de profondeur, borné en front au sud Est par la rue St. Hyacinthe, en profondeur au Nord Ouest par Théophile Desilets et Edward Beauchemin, d'un côté au Sud ouest par Augustin Dupuis et de l'autre côté au nord est par Jacques Frédéric Lacroix avec une maison et autres dépendances dessus construites étant le numéro 302 du cadastre du Nicolet, ville de Nicolet.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise paroissiale de la ville de Nicolet le septième jour de septembre prochain à dix heures de l'avant-midi.

U. MARTEL Jr.

Syndic.

Trois-Rivières, 28 juin 1875.

J. SIEGEL.

TABACONISTE.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'à partir du premier Mai prochain, il tiendra son magasin dans la bâtisse actuellement occupée par J. N. Godin Ecr. (à l'enseigne du grand caducée) Rue du Platon.

Il recommande en même temps, l'excellent choix de son assortiment: consistant de meilleurs marques de cigars de la Havane et de beaucoup d'autres d'une qualité inférieure; des meilleurs tabacs à fumer et à priser; des Pipes d'Ébène et de Brûyère, et de tous les articles nécessaires aux fumeurs.

Tout en les remerciant pour les faveurs du passé, il a pleine confiance qu'à l'avenir, ses clients ne lui feront pas défaut.

J. SIEGEL.

Trois-Rivières le 22 avril 1874.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau: au "Journal des Trois-Rivières".
Trois-Rivières 15 avril 1875.

MELHOT & COOKE, avocats.—Bureau: RUE BONAVANTURE.
Trois-Rivières 25 Nov 1874

TURCOTTE & PAQUIN Avocats.—Bureau.—Rue des Champs en face du Palais de Justice.
MM. Turcotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN,
Trois-Rivières, 28 Août 1872.—1 a.

CHARLES DUMOULIN, Avocat.—Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de S. Vère Dumoulin, Ecr. Shérif, près du Palais de Justice.
Trois-Rivières, 25 octobre 1871

EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, coin des rues Royale et des Forges.
Trois-Rivières 30 mai 1873.

Dr. H. THIÉRIEN.—Rue St. Pierre, (Bâtisse Tapin) chez les Delles Decoteau, près de l'Eglise Paroissiale, Trois-Rivières 6 mars 1875.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notch-Dame Street.—
CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt.
Three Rivers, May 2nd 1873.

GEORGES BALCOR.—IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT.—coins des rues Notre-Dame et Alexandre.
Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

DUPONT PAPER & Co.—Ont l'honneur d'informer le public en général qu'ils ont ouvert leur Bureau, au moulin de Papier à Portneuf et qu'ils sont prêts à prendre les ordres pour
Papier à Journaux,
Papier Foolscap,
Livres, etc., etc.

Québec, 9 Nov. 1874.—1 an.

LOUIS MORRISSETTE, marchand de meubles, rue St. Georges.—Entrepôt de meubles de première classe, Meubles réparés à l'ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes.
Trois-Rivières, Mai 1874.—1.

LA BANQUE DE QUEBEC.

DÉPARTEMENT DE DÉPÔTS DES TROIS-RIVIÈRES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an.

Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés.

J. SMITH, AGENT

Trois-Rivières 17 Juin 1874.

SIROP

DE GOMME D'EPINETTE ROUGE

DE GRAY.

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'épinette rouge (*Abies Rubra*) qui était donné sous forme d'une confectio, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Danse Sirop, se trouve contenu une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés balsamiques, adoucissantes, expectorantes et toniques.

PRIX: 25 CTS. PAR BOUTEILLE.

Seul manufacturier HENRY R. GRAY,

Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne.

N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi.

11 Novembre, 1874.

Compagnie d'Assurance Impériale

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 184 1/2 Broad et 16 Pall Mall, LONDRES.

Agence pour le Canada: 614 et 616 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

Capital souscrit et placé:
UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les end